

JEU-CONCOURS GRATUIT AIR LIQUIDE RÈGLEMENT DES OPERATIONS

L'Air Liquide SA, société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude, au capital de 1 894 414 951,00 euros, ayant son siège social à Paris (75007), 75, Quai d'Orsay et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 096 281, organise 8 quiz les 21 novembre 2014 et 22 novembre 2014 au Palais des Congrès de Paris, dans le cadre du salon « actionaria 2014 ».

Organisation du Jeu

Ce Jeu concours gratuit et sans obligation d'achat ni de commande est ouvert à tout visiteur (personne physique majeure) du salon « actionaria 2014 ».

Pour participer au Jeu, il suffit :

- de se rendre au salon « actionaria 2014 » (qui se tiendra au Palais des Congrès de Paris) sur le stand du groupe Air Liquide (n°C17, niveau 2),
- d'être sélectionné par l'animateur et
- de répondre à 8 questions portant sur la connaissance du groupe Air Liquide après avoir été désigné par l'animateur pour participer au quiz.

Le jeu concours se présentera sous forme de quiz avec 5 participants par session. 8 sessions seront organisées entre le 21 et le 22 novembre 2014.

A l'aide d'un boîtier géré par un système informatique, chaque participant devra répondre le plus rapidement possible, aux questions posées par l'animateur du quiz.

Il est précisé que, pour chaque question posée, deux, trois ou quatre réponses au choix seront proposées par l'animateur et qu'il n'y aura qu'une seule bonne réponse par question.

Ainsi, chaque joueur devra valider la touche 1, 2, 3 ou 4 du boîtier en fonction de la réponse choisie. Seules les réponses données et validées à l'aide du boîtier pourront être prises en compte.

Le système informatique permettra de valider l'exactitude des réponses, le temps de réponse de chacun des 5 participants et d'établir un classement des participants sur la base de 2 critères :

1. Nombre de réponses exactes
2. Temps de réponse

Le classement final sera établi par le système informatique à la fin de chaque quiz en considération du nombre de bonnes réponses par joueur. En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, le classement sera établi en fonction du temps cumulé pour les bonnes réponses données par chacun de ces joueurs. Le joueur le plus rapide sera le gagnant du quiz.

Une seule participation par personne est autorisée.

Les visiteurs du salon « actionaria 2014 » pourront se présenter au stand du groupe Air Liquide (n°C17, niveau 2) pour participer à l'une des 8 sessions du quiz. A titre indicatif les 8 sessions sont

envisagées comme suit:

le vendredi 21 novembre 2014 à 10h00 ; 12h00 ; 15h30 et 17h30 ;

le samedi 22 novembre 2014 à 10h00 ; 12h00 ; 14h30 et 16h30.

L'animateur sélectionnera de façon arbitraire parmi les volontaires 5 participants pour chaque session.

Pour chacune des 8 sessions de quiz, les lots dotant le jeu concours sont les suivants :

1^{er} prix

Un lot d'une clé USB camion, de quatre billets d'entrée au Musée du quai Branly et de quatre billets d'entrée au Futuroscope, d'une valeur totale de 222,25 euros.

2^{ème} prix

Un lot d'un stylo avec stylet, de deux billets d'entrée au Musée du quai Branly et de deux billets d'entrée au Futuroscope, d'une valeur totale de 106,95 euros.

3^{ème} prix, 4^{ème} prix et 5^{ème} prix

Un lot de deux billets d'entrée au Musée du quai Branly, d'une valeur totale de 21,20 euros.

Les prix attribués ne seront ni repris, ni échangés notamment contre leur valeur en espèces. Ils ne peuvent être ni cédés, ni transmis à d'autres personnes.

Retrait des lots

Chaque gagnant du quiz devra retirer son prix sur le stand du groupe Air Liquide dès la fin du quiz.

A défaut, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son prix.

Données personnelles

Aucune donnée personnelle relative aux participants ne fera l'objet d'un traitement à l'occasion de la participation au quiz.

Responsabilité

Le groupe Air Liquide ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout désagrément, accident, préjudice moral, physique ou financier qui pourrait être causé pour quelque raison que ce soit par l'attribution des prix aux gagnants. Les gagnants devront notamment faire leur affaire personnelle de la souscription à toute police d'assurance nécessaire.

Acceptation du présent règlement

La participation au jeu concours et plus précisément au quiz implique l'acceptation sans réserve par les participants du présent règlement.

Dépôt et communication du présent règlement

Le présent règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Air Liquide, Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07. Les frais d'affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés, dans la limite du tarif national en vigueur (base 20 g), sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de règlement. Une seule demande de copie de règlement sera remboursée par foyer (même nom, même adresse postale)

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'Etude DARRICAU-PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante :

<http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé auprès de l'Etude DARRICAU-PECASTAING, dépositaires du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) devra cesser de participer au Jeu.

Réclamation

Toute réclamation relative au Jeu Concours devra être adressée avant la fin du salon « actionaria 2014 » samedi 22 novembre à 18h30 auprès des représentants Air Liquide présents sur le stand.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations adressées au-delà de ce délai.

Droit applicable

Le présent jeu concours ainsi que tout document y afférant sont régis par le droit français. Les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître tout litige se rapportant directement ou indirectement au jeu concours.